

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODDET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

AVIS.

MM. les actionnaires de l'Echo de l'Ouest sont convoqués en assemblée générale, le vendredi 16 août 1872, à une heure, au siège de la société.

Cette assemblée a pour but de leur faire connaître la situation trimestrielle.

MM. les actionnaires qui ne pourraient se rendre à cette réunion sont priés instamment de choisir un mandataire pour les représenter. Ce pouvoir ne peut être donné qu'à un autre actionnaire.

Chronique Politique.

La loi sur les matières premières est définitivement votée, à la très-faible majorité de 46 voix, il est vrai. Il s'agit d'en rendre l'application praticable, et ce n'est pas chose facile.

M. le ministre du commerce doit adresser une circulaire aux chambres de commerce, pour leur apprendre que la loi ne recevra sa stricte application qu'au fur et à mesure de l'expiration ou de la modification des traités internationaux.

La nouvelle loi, dit-on, doit avoir un caractère purement fiscal. C'est pour augmenter nos ressources qu'elle a été faite et que le gouvernement a insisté pour qu'elle fût votée. Mais ce n'est pas l'ère de la protection qu'on prétend inaugurer. Si telle est, en effet, la pensée du gouvernement, nous pouvons espérer le voir revenir plus tard — quand l'étranger sera payé — sur une loi si funeste, en somme, à notre industrie.

On nous assure que le centre gauche, qui s'est occupé hier de préparer la liste de ses

candidats pour la commission de permanence, porte en tête de cette liste M. le général Chanzy. Les autres noms sont ceux de MM. Rivet, Ricard, le comte Jaubert, Christophe, Bertauld, Le Noël, Léon de Maleville, Briet et Cochery.

L'Assemblée a terminé la troisième délibération sur la nouvelle loi militaire. Cette loi a été votée définitivement par 380 voix contre 208.

On remarquera que toute l'extrême-gauche a voté contre. Les citoyens de ce côté de l'Assemblée eussent préféré sans doute qu'on créât l'armée nationale, les gardes civiques et autres multitudes armées au service de la révolution.

Le Journal officiel annonce la promulgation de la loi autorisant le prélèvement d'une contribution de 2 0/0 sur le revenu des créances hypothécaires.

La commission des services administratifs a entendu la lecture du rapport de M. de Marcère sur la réorganisation du ministère de l'intérieur, et du rapport de M. de Bonald sur la direction des forêts.

Ce dernier rapport conclut à l'annexion de cette direction des forêts au ministère de l'agriculture au lieu du ministère des finances.

La commission a entendu ensuite M. Vermotte, inspecteur général de la marine, au sujet de la réorganisation du ministère de la marine. (Siècle.)

Ce n'est qu'à la rentrée de l'Assemblée qu'il sera définitivement statué sur la question du rétablissement des jeux.

Le président du syndicat des villes d'eaux françaises a été, dit-on, officiellement informé.

Aux termes de la convention franco-allemande, relative à la libération du territoire, le gouvernement français doit prévenir le cabinet de Berlin quatre semaines à l'avance, pour tout paiement anticipé. Or, hier lundi, le gouvernement allemand a été avisé

officiellement que nous sommes prêts à lui verser 500 millions dans un mois.

Il demeure de plus en plus acquis que les explications de M. Thiers sur la politique intérieure ne seront pas données à la tribune. On se contentera d'en prendre acte dans le sein de la commission de prorogation, où elles seront fournies par le président, et non plus par M. Dufaure, comme on l'avait d'abord dit.

Le Times publie la dépêche suivante, que nous reproduisons sous toute réserve :

Paris, 24 juillet, soir.

Les députés de toutes les nuances politiques ont résolu de consulter l'opinion des conseils généraux, quant au sentiment public du pays, tant à l'endroit de l'Assemblée nationale qu'au sujet du gouvernement lui-même dans sa forme actuelle. D'après les informations qui seront obtenues sous ce double rapport, l'Assemblée saura quelle sera la marche qu'elle aura à suivre à son retour. Si l'opinion de la majorité des conseils généraux est favorable au statu quo, on suppose que, dans ce cas, les députés conservateurs eux-mêmes soutiendront le projet de statuer sur la plupart des lois organiques pour régler l'exercice des différents pouvoirs et consolider l'ordre de choses actuel.

La commission du budget a désigné son rapporteur général, ce qui indique que ses travaux sont terminés et qu'il n'y a plus qu'à formuler ses décisions. Ce rapporteur général est M. Gouin, très-compétent sur les matières premières et les questions financières.

Les rapporteurs spéciaux de chaque ministère sont :

- M. Cochery pour la guerre ;
- M. Ancel pour la marine ;
- M. le duc Decazes pour les affaires étrangères ;
- M. de Kerjégu pour l'intérieur ;
- M. Bardoux pour la justice ;
- M. Guichard pour l'agriculture et le commerce ;

M. le marquis de Talhouët pour les travaux publics ;

M. Beulé pour l'instruction publique et les cultes.

C'est le rapporteur général qui fait le rapport spécial pour les finances.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

D'après plusieurs journaux, la Catalogne, l'Aragon et Valence ont reçu un manifeste de don Carlos, dont voici la traduction, mais dont nous ne sommes point en mesure de garantir l'authenticité.

« Catalans, Aragonais, Valenciens !
» Le 2 mai, de Vera, je fis appel à tous les Espagnols, pleins de foi dans la grandeur de la cause que Dieu a placée dans mes mains.

» Ce qui n'était alors qu'une espérance sera bientôt une réalité. Les fondements de la restauration du trône de Récarède sont assis sur les lauriers d'Onate, de Manaria, de Urbasa, de Ceberio, de Mas de Roig, de Arbucias, de Tibisa et de Reus. Le chemin de la victoire est arrosé du sang des martyrs : Uribarri, Ayastuy, Garcia et Francesch y ont inscrit leurs noms immortels.

» Aujourd'hui comme alors, mais avec plus de confiance encore, je répète avec l'orgueil du roi d'une nation héroïque :

» Volontaires qui courez généreux au sacrifice, les yeux fixés au ciel et sur mon drapeau, je vous admire !

» Soldats de Pavie et de Bailen, qui êtes assez aveugles pour vous faire les mercenaires de l'étranger, j'admire aussi le courage dont vous avez fait preuve.

» Je vous appelle tous, parce que vous êtes Espagnols : l'œuvre de rédemption commence à peine, et le monde attentif nous contemple ; la révolution est épouvantée, et tous les hommes de bien se réjouissent.

» Oui, le jour est proche où mes plus ardents desirs seront réalisés.

» Aussi, voulant la décentralisation, comme je vous l'ai écrit dans mon manifeste du 30 juin 1869,

Feuilleton de l'Echo de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE VI.

LE GOY.

(Suite.)

Pourriez-vous m'indiquer la maison de Mirolarski ? demanda l'étranger à l'une d'elles.

La femme interpellée leva la tête, regarda le goy d'un air défiant et secoua la tête.

— C'est le marchand Abraham qui m'a donné cette adresse, continua le jeune homme.

— Pourquoi vous a-t-il dit cela ? fit une seconde vieille, en avançant son cou décharné.

— Parce que je lui ai commandé un costume.

— Ah ! reprit-elle, vous êtes le jeune seigneur de... Ah ! j'ai oublié le nom.

— D'Atrada, continua César.

— Ah ! oui, c'est cela, oui, oui, il me l'a dit, la maison que vous demandez est dans la rue de Brest-Litowski, la troisième à droite, dans l'impasse.

— Pourriez-vous m'y conduire ?

— Ah ! moi, je ne puis pas, mon digne seigneur, mais si vous voulez donner quelque pièce de monnaie à Josué, il vous y mènera tout droit, ajouta-t-elle en tendant la main et la refermant comme un étai sur la pièce de quatre copeks qu'y jeta le Polonais.

Sans doute elle ne s'attendait pas à cette générosité, car, sans demander davantage, elle appela Josué.

L'enfant était à s'ébattre sur un tas d'immondices. Il arriva en rechignant.

— Conduis ce jeune seigneur à la maison de Mirolarski, lui dit-elle, il a promis de te donner quelque chose.

Les yeux de l'enfant brillèrent de convoitise et il tendit la main.

— J'ai déjà donné, fit César.

— Un petit dienchik (un peu moins d'un centime) pour Josué, mon noble seigneur, reprit la vieille. Il est si gentil.

— Tiens, voilà un copek, et marchons, répondit le voyageur.

Le petit israélite saisit la pièce au vol, la noua dans un haillon et l'enfonça dans la poche de sa redingote, qui le faisait ressembler à un chien habillé.

— Vous auriez dû demander davantage à ce goy, Débora, murmura la première vieille en le voyant s'éloigner.

— C'est bien vrai, fit celle-ci, d'un ton contrit ; mais aussi, Esther, comment aurais-je pu deviner que l'infidèle avait la poche si bien garnie ?

Sans entendre ces doléances, César traversait rapidement la place et s'engageait dans une ruelle, à la suite de son guide dé-

guenillé.

A la troisième mesure, Josué s'arrêta et appela :

— Ruben ! Ruben !

Personne ne répondant, il ramassa une pierre et frappa à coups redoublés contre la porte.

— Qui est là ? cria de l'intérieur une voix fraîche, mais dont le timbre particulier annonçait une fille d'Israël.

— C'est moi, Josué, répondit l'enfant.

— Et que veux-tu ?

— Je vous amène un seigneur, Noémi.

Il se fit un moment de silence, pendant lequel la juive fit jouer un châssis, afin de voir à l'extérieur.

— Ah ! bien, bien, fit-elle, en ouvrant.

César n'était pas habitué à voir de jeunes filles israélites, et sa surprise, en apercevant son introductrice, fut des plus agréables.

Elle pouvait avoir seize ans, une taille fine, serrée dans un corsage de satin noir, semé de sequins et de perles ; ses grands yeux noirs, bordés de longs cils, son nez

je vous le dis aujourd'hui publiquement et d'une manière solennelle, intrépides Catalans, Aragonais et Valenciens :

« Il y a un siècle et demi que mon illustre aïeul, Philippe V, crut devoir effacer vos *fueros* du livre des franchises de la patrie.

« Ce qu'il vous enleva comme roi, comme roi je vous le rends : car si vous fûtes hostiles au fondateur de ma dynastie, vous êtes aujourd'hui le rempart de son descendant légitime... Je vous rends vos *fueros*, parce que je suis le champion de toutes les justices.

« Pour les faire, comme les années ne passent pas en vain, je vous convoquerai, et d'un commun accord nous pourrions les adapter aux exigences de notre temps.

« Et l'Espagne saura, une fois de plus, que sur le drapeau où sont écrits ces mots : « DIEU, PATRIE ET ROI, » sont écrites aussi toutes les libertés légitimes.

» Votre roi,
» CARLOS.

» Frontière d'Espagne, 16 juillet 1872. »

Informations politiques.

Le conseil des ministres s'est occupé de nouveau, le 27, de la question des grèves. Il a été résolu que le gouvernement agirait désormais avec la plus grande énergie, afin de couper court à ces tentatives de désordre qui paraissent se multiplier sur différents points du territoire.

Les instructions qui ont été résolues ont pour objet de localiser le mal et d'atteindre surtout les instigateurs de ces mouvements, qui paraissent être tous d'anciens communalistes à peine rentrés des pontons.

Quant à l'action de l'Internationale elle est maintenant hors de doute.

A Lyon, à Valence, à Saint-Etienne, à Mâcon et dans tout le Dijonnais on signale un redoublement d'activité des agents de l'Internationale.

Du côté de Beaune des individus n'appartenant pas à la localité cherchent à exercer une certaine pression sur les ouvriers de différents corps d'état pour les amener à se mettre en grève en leur offrant l'équivalent de leur journée pendant tout le temps qu'ils abandonneront leurs chantiers.

Dans l'arrondissement de Charolles, mêmes tentatives se sont produites sans succès.

A Louhans, deux individus, probablement de la même bande, ont été arrêtés dès leur début.

Le rapport de la commission chargée d'examiner et d'améliorer les conditions de la déportation de la Nouvelle-Calédonie, qui devait être présenté à l'Assemblée nationale, avant la prorogation, d'après le désir exprimé par le plus grand nombre des membres de cette commission, ne sera prêt que dans quelque temps, et sa présentation et sa discussion en séance générale ne pourront avoir

mince et admirablement profilé, l'ovale parfait de son visage, encadré d'une profusion de cheveux noirs, que serrait sur le front une sorte de turban de toutes couleurs, la faisaient ressembler à ces belles juives que notre peintre Horace Vernot aimait à représenter assises près d'une fontaine ou groupées harmonieusement aux pieds des palmiers de l'Orient.

— Est-ce ici que demeure M. Abraham, mademoiselle? demanda le jeune homme.

— Oui, seigneur, répondit-elle en s'inclinant, mon père est sorti, mais il ne peut tarder à rentrer, et si vous me permettez de vous introduire...

— Pardon, mademoiselle, mais je parle d'Abraham, le colporteur, interrompit-il, ne pouvant croire que la belle Noémi pût être fille de cet être si disgracieux et si malpropre.

— C'est bien de lui aussi que je vous parle, seigneur.

— Et vous êtes sa... fille?

— Oui, seigneur, depuis que j'ai épousé son fils Ruben, reprit-elle, en le précédant

lieu qu'à la reprise des séances de l'Assemblée.

Plusieurs notables commerçants et chefs d'exploitations importantes ont écrit une lettre collective au comité directeur de la Banque de France, à l'effet d'obtenir l'augmentation de la circulation des coupures de 5 francs. Ces messieurs ont soumis au comité l'idée de transformer 100 millions de billets de cent francs en coupures de cinq francs; de cette façon, l'émission des billets de Banque ne serait pas augmentée et la pénurie du numéraire se ferait moins sentir.

La Presse publie les informations suivantes :

Le bruit de la démission de M. le duc d'Aumale s'était très-accrédité aujourd'hui. Nous le croyons prématuré. Il est certain toutefois que la mort de son fils a jeté le prince dans un abattement de nature à inquiéter sa famille.

On assure que lorsque son vieil ami, M. Bocher, s'est rendu auprès de lui, le duc d'Aumale, tombant dans ses bras, s'est écrié :

Ah! mon pauvre ami, je suis un homme fini!

Un des reporters du *Courier de France* a eu la curiosité de se promener pendant une partie de la nuit pour voir les queues s'allonger aux guichets de souscription.

Partout, nous dit-il, c'était la même chose: on avait organisé par terre des planches sur lesquelles on jouait aux dames et au piquet.

Rue Drouot, un pauvre diable a perdu ainsi tout ce qu'il avait apporté pour souscrire. Ce n'est qu'assez tard, dans la nuit, que les gardiens se sont décidés à interdire le jeu.

Des excès ont eu lieu en différents endroits, mais, en somme, tout s'est bien passé.

Ce matin, on s'écrase littéralement à la porte de toutes les mairies.

M. Nigra, ambassadeur d'Italie, souscrit, dit-on, pour huit cent mille francs à l'emprunt.

Le cours de conversion adopté à Francfort pour l'emprunt national dans les bureaux officiels de souscription est fixé à 93 08 florins pour 200 fr., ou à 400 thalers pour 376 francs.

Nous apprenons que la municipalité de Reims a donné sa démission. On sait qu'elle est composée d'éléments radicaux.

On parle du renvoi de la loi sur le jury, qui ne viendrait, d'accord avec M. Dufaure, qu'à la rentrée de la Chambre.

Le conseil d'Etat n'est pas encore organisé que déjà l'on se préoccupe de son premier travail. Ce travail, dont les éléments

dans un corridor étroit et sans jour, au bout duquel elle souleva une sorte de draperie servant de porte à un appartement intérieur.

De plus en plus surpris, le Polonais entra.

— Que votre seigneurie veuille bien attendre un instant, fit Noémi, en laissant retomber la tenture.

Demeuré seul dans cette pièce, qu'éclairait un jour fauve et douteux et où l'odorat était péniblement affecté par un mélange sans nom d'odeurs, d'essences, de choux aigres, de parfums orientaux et de peaux de moutons, le goy jeta autour de lui un regard curieux.

Il se trouvait dans la pièce principale du logement de Ruben, le millionnaire juif, dans un salon où l'opulence et la misère formaient le contraste le plus surprenant. A la lueur d'une lampe enfumée, accrochée par un fil de fer à un lustre de cristal de roche, le jeune homme put faire l'inventaire du plus curieux musée que puisse rêver un antiquaire. Rien n'y manquait : vieux ba-

sont élaborés en conseil des ministres sur les plans de M. Thiers, serait... un projet de Constitution qui tiendrait de la Constitution américaine et de la législation suisse.

Ce projet, dont la base est la création d'une seconde Chambre, serait soumis à l'Assemblée à sa rentrée. Le centre droit aurait déjà promis son concours à M. Thiers dans cette circonstance solennelle.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces rumeurs, qui vont s'accréditant chaque jour de plus en plus? Nous l'ignorons, mais, à notre avis, elles ne sauraient être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. (Patrie.)

On croit que c'est à Versailles que siègera le nouveau conseil d'Etat, l'hôtel de la rue Saint-Dominique où se réunissait la commission provisoire n'offrant pas l'espace nécessaire pour les séances du conseil reconstitué.

Quant à la reconstruction de l'ancien palais du quai d'Orsay, elle est décidée, mais les travaux ne dureront pas moins de dix-huit mois environ.

Informations militaires.

On assure qu'il va paraître sous peu de jours, au *Journal officiel*, la liste des membres de la *commission supérieure de la guerre*, dont la formation a été récemment annoncée.

Cette commission compterait dans son sein deux maréchaux, MM. de Mac-Mahon et Canrobert, et douze généraux de division, parmi lesquels nous nommerons MM. de Ladmirault, Douai, Bourbaki, Bataille, du Barail, Montaudon, Clinchant, de Chabaud-Latour et Guiod.

On sait que depuis une année environ, il a été décidé que des exercices militaires auraient lieu dans tous les établissements dépendant de l'Université, et que les établissements libres seraient encouragés à suivre la même voie.

Il résulte des rapports des inspecteurs spéciaux et des membres des commissions mixtes chargées de diriger cette partie de l'instruction dans les lycées que la mesure, jusqu'ici, a produit de bons résultats, qu'elle a été bien accueillie par la jeunesse, et que, surtout, elle a un grand avenir. Nous apprenons que l'année qui vient de s'écouler n'est considérée que comme une année d'essai, qu'on va profiter des vacances pour modifier et renforcer les programmes, et qu'à la rentrée, l'instruction militaire va être organisée sur de nouvelles bases.

A côté des lycées qui dépendent de l'université, plusieurs établissements privés sont signalés pour la manière dont l'enseignement militaire y a été organisé. Parmi ces derniers, les rapports officiels signalent la maison des dominicains d'Arcueil, qui ont redoublé de zèle et de dévouement pour instruire et moraliser la jeunesse.

L'état-major général à Berlin vient de résoudre au sujet de Strasbourg une question

hults aux formes bizarres, curieusement sculptés, surchargés de colonnettes, de pierreries, d'ivoire, de médailles, splendides tapis persans, jetés pêle-mêle sur un parquet d'ébène vermoulu, avec des haillons frippés, de vieilles tiges de bottes, des oignons et des restes de pain moisi, sofas craquant de vétusté, candélabres à sept branches, porcelaines antiques, au fond desquelles pourrissaient des restes de repas, volumes de la loi et parures de femmes, tout cela dans un dédale d'alcôves étroites, privées d'air et de lumière.

Pendant près d'une demi-heure, César contempla à son aise ce curieux spécimen d'une riche habitation israélite. Enfin un rideau se souleva et deux hommes, vêtus de noir, dont la clarté de la lampe faisait ressortir plus encore le teint jaunâtre et les traits repoussants, se glissèrent plutôt qu'ils n'entrèrent dans le salon.

Le Polonais reconnut, dans l'un d'eux, Abraham; le second ne pouvait être que Ruben son fils. En laideur, ils différaient peu l'un de l'autre, et n'eût été les poils

qui se trouvait depuis longtemps à l'étude et qui a donné lieu à des débats approfondis. On a décidé la construction d'un ouvrage nouveau d'un grand développement et destiné à commander la route de Vissembourg et la grande ligne de chemin de fer qui se dirige sur Paris.

Le tracé sur le terrain de ce vaste ouvrage a été commencé il y a environ huit jours, et sa construction va être poussée avec une grande activité. Une autre question a été également résolue d'une manière affirmative: elle consiste dans l'établissement, entre la ville et les forts avancés, d'un vaste camp retranché pouvant recevoir deux cent mille hommes. Cette dernière création a un but offensif et défensif qui domine toutes les préoccupations de l'état-major général prussien. Ce système soulève une question militaire très-controversée que nous nous contenterons d'indiquer aujourd'hui, et sur laquelle l'avenir n'a pas dit son dernier mot. (Patrie.)

Le gouvernement russe vient, comme la France, d'adopter le principe du service obligatoire. Mais cette première mesure n'est que le point de départ d'une nouvelle loi sur le recrutement, dont toutes les dispositions doivent être mises en rapport avec les besoins de la guerre moderne. Cette loi s'élabore en ce moment au ministère de la guerre, à Saint-Petersbourg.

On assure que déjà on a admis pour le recrutement l'existence des corps régionaux, dans lesquels seraient versés tous les jeunes gens de la même contrée. La Russie d'Europe serait partagée en un certain nombre de cantons et chacun de ses cantons serait tenu de fournir un bataillon. On partirait de cette unité pour former des régiments, des brigades, des divisions et des corps d'armée. On espère, au moyen de ce système, pouvoir arriver, en cas de guerre, à une mobilisation très-prompote. On pense que la nouvelle loi pourra être promulguée au mois d'octobre prochain.

D'après les études du génie militaire, et les rapports qui viennent d'être adressés à M. le Président de la République, Cherbourg va être rendu à peu près inexpugnable tant par terre que du côté de la mer.

En outre des forts de premier ordre, qui seront élevés sur la digue, on vient de décider la construction de huit forteresses qui seront rattachées à la défense par mer et par deux forts rendus invisibles à la suite des travaux destinés à les masquer dans toutes les directions.

Un travail souterrain, que l'on dit d'une importance capitale, doit mettre en communication tous les travaux de défense.

Le monstrueux canon que l'usine Petin Gaudet vient d'envoyer à l'exposition de Lyon, comme le digne rival du canon Krup, pèse 47,000 kil. et était traîné par 46 chevaux.

En attendant qu'ils évacuent le département de la Marne, les Prussiens y ont re-

blancs de la barbe du brocanteur, ils eussent paru du même âge.

Entre dix-huit et soixante ans, il y a peu de différence pour les juifs polonais. La Providence les a condamnés à la laideur à perpétuité, et, de leur plein gré, ils y ajoutent la malpropreté.

Pour les juives, c'est autre chose; plusieurs sont remarquablement belles de quatorze à vingt-cinq ans; passé cet âge, elles deviennent rapidement aussi repoussantes que leurs maris.

Devant le goy, qu'avait introduit Noémi, le colporteur et son fils s'inclinèrent jusqu'à terre. Millionnaires tous les deux, ces hommes, qui ne se nourrissaient que de pain et d'oignons crus, eussent volontiers, comme les sauvages, posé le pied de l'étranger sur leur tête en signe de soumission, s'ils eussent espéré en tirer un sou de plus.

(La suite au prochain numéro.)

commencé avec une nouvelle ardeur leurs études topographiques. De plusieurs lettres que nous recevons de l'arrondissement de Châlons, il résulte que les communes environnantes, et particulièrement celles des cantons de la Ferté-sur-Amance, de Fays-Billot sont parcourues par de petits groupes de quatre ou cinq soldats, sous la direction d'un officier. Ces messieurs prennent note des villages, des rivières, fermes, sentiers, etc.; les ponts sont l'objet particulièrement de leur attention. Ils en relèvent les dimensions exactes, et poussent les précautions jusqu'à s'enquérir du nombre des feux et de la richesse des villages.

Nouvelles diverses.

M^r de Laboullerie, évêque de Carcassonne, était attendu à Paris hier.

On sait que M^r de Laboullerie vient d'être nommé coadjuteur de M^r Donnet, archevêque de Bordeaux.

Un fait à ajouter à l'histoire de la centralisation bureaucratique.

« Un pharmacien de province, voulant cueillir de la digitale dans une forêt de l'Etat, fit une demande au garde général local, en offrant de payer une redevance annuelle de 6 fr.

» Le garde général transmit la demande à son inspecteur, qui l'envoya au conservateur de son département, lequel l'expédia à Paris, au directeur général des forêts, qui la fit remettre au ministre des finances.

» Le ministre la transmit, pour étude, au directeur général des domaines du département, pour la faire étudier par le receveur d'enregistrement.

» Celui-ci l'étudia, émit un avis favorable, et renvoya le tout au directeur du département, qui l'expédia au directeur général; le directeur général au ministre, par l'intermédiaire du secrétaire général des finances, qui ne perdit pas cette occasion de donner son avis.

» Puis la demande fut rendue au directeur général des forêts, qui la transmit au conservateur, celui-ci à l'inspecteur, et l'inspecteur au garde général.

» C'est au successeur du pharmacien qu'arriva l'autorisation. » (La Patrie.)

UN TATOUÉ. — On lit dans le Figaro :

Nous avons vu hier, dans une baraque de saltimbanques, installée dans une boutique vide du boulevard Richard-Lenoir, un singulier phénomène.

C'est un pauvre diable, nommé Joseph Piéton. Tenté par l'amour des voyages, Piéton abandonna, il y a une vingtaine d'années, Paris, où il exerçait la profession de savetier, et partit pour la Chine. Il se fit prendre un beau jour par des pirates Malais, qui lui coupèrent les oreilles.

Pour remplacer les deux cartilages du malheureux, ils lui tatouèrent sur chaque joue une oreille extrêmement bien faite.

Sur tout le reste du corps, ils figurèrent ensuite les différents supplices en usage dans leur aimable pays. Sur la poitrine de Piéton, on voit un Malais empalé, qui meurt en faisant d'effroyables grimaces. Sur son estomac est représentée une scène d'écurement. Entre ses deux épaules, un bourreau assomme un patient. Enfin, sur chacune de ses jambes, on coupe les jambes à deux missionnaires français en soutane.

Tout cela est fait avec des couleurs criardes qui « tirent l'œil », et il est difficile d'imaginer quoi que ce soit de plus affreux.

M. Léon Renault vient d'enjoindre aux gardiens de la paix de prendre note de certaines enseignes qui paraissent tous les jours sur de nouvelles boutiques, sans la moindre autorisation, et qui sont offensantes pour la morale publique ou insultantes pour le gouvernement.

C'est ainsi, dit le Figaro, qu'on exerce des poursuites en ce moment contre un marchand de vins de la rue Mouffetard, qui avait pris pour enseigne :

Au Souvenir de Rossel.

Un autre, encore un marchand de vins, avait placé dans sa devanture un tableau représentant un sans-culotte assis sur une femme. Au-dessous, cette légende :

Asseyons-nous sur la Réaction.

UNE ERREUR D'IVROGNE.

Le sieur Hippolyte D..., ivrogne par goût et maçon par nécessité, rentrait hier soir chez lui, boulevard Pereire; il était épouvantablement gris.

En arrivant à sa porte, il aperçut un collègue... un ivrogne qui dormait dans le ruisseau.

— Tiens, fit-il, un pochard!... un frère! Il s'est encore plus ivrogne que moi... On est dedans, mais on a un cœur. Viens ici, homme saoul, je vais te porter dans mon lit!

Et D..., chargeant l'ivrogne sur ses épaules, le monta dans sa chambre et le lança dans son alcôve.

Après quoi, satisfait de sa bonne action, il redescendit pour se payer un canon, en manière de récompense.

En revenant, il aperçut un nouvel ivrogne devant sa porte.

— Encore un! fit-il avec étonnement. C'est une épidémie de pochards. Viens aussi sur mon lit.

Il le ramassa, l'embrassa avec attendrissement, le porta dans sa chambre, et l'envoya rejoindre l'autre dans l'alcôve.

— Ça, se dit-il, ça vaut bien un autre canon... et il retourna chez le marchand de vin.

Quand il revint, un troisième ivrogne était à la même place.

Il faillit en tomber d'étonnement.

— C'est le rendez-vous des hommes saouls, murmura-t-il d'une voix attendrie... J'vas encore recueillir celui-là... Ça me fera une famille!

Et il se livra au même exercice que précédemment.

Mais au moment où il venait de déposer l'homme dans son alcôve, il vit un sergent de ville sortir brusquement de l'alcôve en question.

— Misérable! cria le sergent de ville... Pourquoi jetez-vous cet homme par la fenêtre?

C'en était trop pour D... La surprise et l'émotion complétèrent ce qu'avait commencé le petit bleu, et il tomba ivre-mort. Ce ne fut qu'au poste, où on le transporta, qu'il comprit le lendemain qu'il avait jeté trois fois le même homme par la fenêtre, croyant le déposer dans son alcôve.

Comme quoi on peut se procurer une jolie montre de chasse sans avoir à débourser un sou.

Il y a quelque temps, un voyageur, arrivé le matin dans une de nos plus jolies villes de France, se rend chez le pâtissier en renom de l'endroit, un Suisse d'origine, cuisinier dans l'âme.

— J'ai, lui dit-il, à recevoir quelques amis qui viennent passer la soirée à mon hôtel; faites-moi donc six douzaines d'excellentes tartelettes comme celles que vous vendez.

Le voyageur donne son nom et son adresse, dans le meilleur hôtel de la ville. Puis il sort laissant le pâtissier tout enchanté de sa commande.

A quelques pas de notre fabricant de tartelettes, demeure un paisible horloger; le voyageur s'arrête un instant à considérer son étalage et pénètre dans sa boutique.

— Combien cette montre de chasse?

— 48 francs; c'est peut-être un peu cher, mais c'est garanti deux ans.

Le voyageur trouve la montre satisfaisante, y fait attacher une petite clef, puis un ruban qu'il se passe autour du cou.

Le marché est conclu, l'horloger se frotte moralement les mains, lorsque tout-à-coup le voyageur qui a exploré toutes ses poches pour chercher son argent, retire la montre et la dépose sur le comptoir en disant :

— Pardonnez-moi, mais je n'ai pas pensé à prendre mon porte-monnaie; vous m'enverrez cette montre à mon hôtel.

— Mais, du tout, monsieur, emportez-la.

— Sans vous payer? jamais!

— Je vous en supplie.

— Au fait, s'écria le voyageur, vous avez raison.

Et, reprenant la montre, il ajoute :

— Votre voisin, que je connais beaucoup, et avec qui je suis en compte va vous payer.

En effet, le pâtissier, qui se carrait sur sa porte, tire respectueusement son béret blanc en voyant arriver le voyageur, qui lui dit en montrant l'horloger :

— Ayez donc l'obligeance de remettre à monsieur 48 sur les 72 que vous devez m'envoyer.

— Vous pouvez y compter, répond le pâtissier avec son plus gracieux sourire.

L'horloger se confond en salutations; le voyageur disparaît.

Naturellement, le voyageur prend le chemin de fer, et, le soir, l'horloger se trouve en tête-à-tête avec 48 tartelettes que lui envoie son voisin le pâtissier, qui, pour sa part, apprend, un instant plus tard, que le monsieur à la soirée n'était qu'un filou, et qu'il en est pour 72 tartelettes!

Çà et là.

Madame de B... était allée voir dernièrement une de nos amies, dont la petite fille n'avait pas cessé de dévorer des yeux la visiteuse.

Quand madame de B... fut partie :

— Pourquoi donc la regardais-tu comme ça? demanda la maman à mademoiselle Lili.

— Oh! est-elle heureuse! répondit l'enfant, avec une admiration mêlée d'envie... Elle a des dents en chocolat!

A la correctionnelle.

On amène un vagabond qui, l'autre soir, sous l'influence des vapeurs alcooliques, est entré dans une maison honnête, et, sans aucun prétexte, s'est mis à rosser le concierge d'importance.

Après les constatations d'usage, le président se tourne vers lui :

— Accusé, quel motif vous a poussé à ces voies de fait envers le plaignant?

— Dame! mon président, il y avait écrit sur la porte : *On n'entre pas sans frapper.*

A une gare de chemin de fer, côté de l'arrivée :

— Tiens! c'est vous, mon cher Cazaban? Vous arrivez de Pau?

— A l'instant.

— Vous venez passer quelques jours à Paris?

— Et même quelques mois, je l'espère.

— Avec votre femme?

— Non... c'est un voyage d'agrément.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons annoncé que l'on s'attendait à Nantes à des troubles à propos de la représentation de *Rabagas*. Les rôles étaient, en effet, distribués, et la presse radicale ne manquait pas chaque jour d'exciter les passions. Notre correspondant nous informe que, à la suite d'une polémique entre le directeur du théâtre et le rédacteur en chef d'une des feuilles rouges de la localité, l'autorité préfectorale a interdit la représentation sur la demande expresse de la municipalité, dévouée aux radicaux. Cette décision, dont personne n'ignore les motifs à Nantes, a produit un fâcheux effet dans la ville, non pas à cause de la pièce elle-même, mais en raison de la situation de dépendance que le préfet avoue ainsi dans ses rapports avec la municipalité.

Nous apprenons, par une circulaire de la direction des postes, que le 1^{er} août s'ouvrira le service des envois d'argent par télégraphe.

Jusqu'à concurrence de 5,000 francs, on pourra déposer à un bureau de poste quelconque une somme d'argent en échange de laquelle on recevra un avis télégraphique de payer par tel bureau et à telle personne que l'on aura désignée.

On conçoit l'avantage de cette combinaison, qui permet, en quelque sorte, le transport instantané de sommes déjà importantes.

On lit dans l'*Union libérale* de Tours les renseignements suivants, que lui a adressés un correspondant d'Azay-le-Rideau sur deux météores apparus dans cette commune :

« Il n'est question, depuis le 23, que de l'apparition des deux météores. Chaque

commune prétend les avoir vus tomber sur son territoire, et tous les astrologues campagnards s'accordent à dire que ce sont des signes de guerre.

» L'observation constate presque unanimement que les météores, se dirigeant du nord et du midi, ont fait rencontre et ont produit un bruit semblable à celui du canon. Seulement, tous ceux qui avaient entendu le bruit sans avoir aperçu la course assez lumineuse des météores, ne savaient qu'imaginer pour lui trouver une cause :

» Les Chinonais, qui ne rêvent que chemin de fer, — et en cela ils ont raison, car ce n'est pas leurs voisins qui prendront ce soin pour eux, — croyaient déjà entendre les premières détonations de minage de leur tunnel;

» A l'Isle-Bouchard, les habitants mettaient complaisamment l'oreille à terre, pour percevoir en véritables stratèges les guerriers accens de l'artillerie manœuvrant au camp du Ruchard;

» Bréhémont, plus placide, était convaincu qu'une locomotive venait de sauter sur la ligne de Nantes, près de Langeais. On avait même aperçu le chauffeur et le mécanicien lancés en l'air;

» A Azay, enfin, on croyait généralement à un accident arrivé à la poudrière du Ripault.

» C'est peut-être dans notre canton que la détonation a eu lieu le plus violemment; elle a même été accompagnée d'une légère secousse ressemblant à un tremblement de terre. »

Une détonation a été entendue dans le Bleusois, mercredi, vers cinq heures et quart.

Un aréolithe du poids de 47 kil. est tombé à Lancé, près Vendôme (Loir-et-Cher). Il a pénétré, nous dit-on, à une profondeur de 4 m. 50 c. Dans sa chute, il s'est brisé en trois morceaux.

L'aréolithe est tombé dans un champ où se trouvaient un berger et un laboureur, à 15 mètres du berger.

Au moment de la détonation, le berger a été renversé par la commotion, mais n'a éprouvé aucun mal.

Les morceaux de ce bolide, d'une teinte noirâtre, ont été déposés à la mairie de Saint-Amand-de-Vendôme.

Dernières Nouvelles.

L'EMPRUNT.

Versailles, 29 juillet, matin.

Le total des souscriptions connues jusqu'à présent est d'environ quatre milliards; mais des souscriptions plus considérables sont attendues aujourd'hui.

Aucune souscription n'a eu lieu hier, dimanche, en Angleterre et dans plusieurs villes d'Allemagne.

Une banque de Berlin a souscrit hier, à elle seule, cinq cent millions.

Bordeaux a souscrit deux cent millions.

Résultats connus pour l'emprunt, à minuit :

Etranger : Cent quarante et un millions et demi de rente.

Rien d'Angleterre.

Paris : Dix millions et demi de rente.

Départements manquaient.

Bordeaux, Marseille et quelques autres villes : Cinquante-sept millions et demi.

En tout deux cent neuf millions et demi.

A Bordeaux 10,001,868 fr. de rente souscrits.

A Marseille 6,405,705 fr.

La journée d'hier lundi paraissait être beaucoup meilleure.

Pour les autres villes de France, les renseignements nous manquent; mais on a remarqué une plus grande ardeur à souscrire, dans les villes qui ont été occupées par l'armée prussienne.

A lui seul, le syndicat des agents de change de Paris a, paraît-il, couvert l'emprunt deux fois et demi, ce qui ferait la somme fabuleuse de huit milliards de francs.

L'affluence des souscripteurs, hier, à midi, était plus considérable peut-être que dimanche.

Environ 42,000 personnes ont passé avant-hier dans les baraques pour arriver aux guichets.

